Secrétariat du Grand Conseil

QUE 1109

Question présentée par le député : M. Sylvain Thévoz

Date de dépôt : 26 août 2019

Question écrite urgente

Financement de campagne au Conseil d'Etat : transparence, svp ?

Samedi 24 août, le journaliste Olivier Francey publiait le fait qu'après Pierre Maudet, ce serait au tour de Serge Dal Busco d'être entendu par le Ministère public genevois à la fin du mois de septembre. Selon le journaliste : « le conseiller d'Etat démocrate-chrétien est appelé à s'exprimer comme « personne appelée à donner des renseignements » dans l'affaire dite « Manotel ». Pour rappel, le groupe hôtelier genevois avait notamment versé 105 000 francs à deux associations de soutien à Pierre Maudet, dont « 75 000 francs alors qu'il était conseiller d'Etat ». De quoi inciter le Ministère public à étendre ses investigations, sur des faits « susceptibles de constituer l'acceptation d'un avantage ». A noter que Paul Muller, le directeur de Manotel, sera également entendu le même jour, « à titre de témoin » cette fois-ci, par le Parquet. Pour l'heure, hormis Pierre Maudet, aucun autre conseiller d'Etat que Serge Dal Busco n'a été convoqué par la justice genevoise. »

- En quoi, selon les éléments en possession du Conseil d'Etat, le magistrat démocrate-chrétien Serge Dal Busco est-il susceptible d'éclairer l'enquête du Ministère public? Quels sont les liens entre l'élu PDC et Paul Muller?
- Comment le Conseil d'Etat explique-t-il qu'aucun autre conseiller d'Etat que Serge Dal Busco n'ait été convoqué par la justice genevoise?
- Des rumeurs insistantes laissent entendre que M. Dal Busco aurait obtenu 40 000 francs du groupe Manotel et aurait ensuite remboursé cette somme. Le Conseil d'Etat est-il au courant de ces éléments?

QUE 1109 2/2

– M. Dal Busco a-t-il fait état au Conseil d'Etat de cette somme reçue du groupe Manotel ?

- Si M. Dal Busco n'en a pas fait état au Conseil d'Etat, comment le Conseil d'Etat évalue-t-il ce fait ?
- Si le Conseil d'Etat a eu connaissance de ces éléments, pourquoi ne les a-t-il pas communiqués aux député.e.s et aux Genevois.es au nom de la transparence et du droit à l'information?
- N'est-il pas désormais incontournable de rendre publics les montants des comptes de campagne personnels (qui a reçu combien et de qui) pour l'élection au Conseil d'Etat 2018 de tous les conseillers et de toutes les conseillères d'Etat actuels, afin de ramener de la confiance et de la transparence ?
- Quelles sont les autres mesures que souhaite prendre le Conseil d'Etat afin d'être davantage proactif et transparent dans ses pratiques et sa communication, afin que les Genevois.es retrouvent confiance dans leurs édiles?

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.